



Contestation avis à tiers détenteur

Par **yas7543**, le **16/06/2015** à **22:09**

Bonsoir,

J'ai reçu un avis à tiers détenteur en avril, pour une dette de loyer datant de 2001 et 2002, ma banque n'a pu régler car je n'avais pas l'argent mais j'ai eu 95€ de frais. J'ai fait un mail au médiateur mais je suis toujours en attente de sa réponse.

En juin 2015 (début de ce mois) j'ai reçu un autre avis à tiers détenteur mais au pole emploi service csp (la trésorerie n'étant pas à jour dans ses fichiers car je travaille depuis plus d'un an)

Je suis certaine de ne rien devoir, j'ai envoyé un recommandé à la trésorerie mais sans réponse, j'ai fait un mail mais sans réponse... on me réclame une dette qui date depuis plus de 11 ans et je n'arrive pas à me faire entendre. Les quittances de loyers doivent être conservées 5 ans et d'après mes informations on ne peut me réclamer une dette depuis plus de 10 ans! de plus, on ne me donne aucun détail, il s'agit d'une feuille blanche avec la date du loyer et la somme (total un peu plus de 215€)

Je ne souhaite pas une saisie sur mon salaire.. que dois-je faire.

Merci pour votre précieuse et urgent réponse
Cordialement